ANALYSE DES STRUCTURES SYNTAXIQUES DES *KISGU* « INTERDITS SOCIAUX » CHEZ LES MOOSE DE SABCÉ

Abdoul Dramane Karim COMPAORE
Laboratoire de linguistique (Laboling)
Université Norbert Zongo, Koudougou, Burkina Faso
abdouldramanecompaore2@gmail.com

Sobzanga Edouard SAWADOGO
Laboratoire de linguistique (Laboling)
Université Norbert Zongo, Koudougou, Burkina Faso
sesde2019@gmail.com
&
Jean-Paul OUEDRAOGO
Laboratoire de linguistique (Laboling)
Université Norbert Zongo, Koudougou, Burkina Faso
ouederjp74@gmail.com

Résumé : Les interdits sociaux chez les Moose de Sabcé sont des règles de conduite qui encadrent la vie de la communauté moaaga de cette localité du Burkina Faso. Si ces interdits sont présents et bien connus dans toute la communauté, la maîtrise de leurs structures reste moins connue. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'analyser les structures syntaxiques des interdits sociaux des Mosse de Sabcé. L'objectif de cette étude est de répertorier les différents types d'interdits afin de dégager les structures syntaxiques des énoncés de ces formules langagières moose. Pour ce faire, le structuralisme à visée fonctionnaliste de Maurice HOUIS (1963 et1971) et de Denis CREISSELS (1991, 2006a et b) nous a permis de mener à bien l'analyse. Après analyse, nous sommes arrivés aux résultats que les différents types de phrases rencontrés dans la formulation des énoncés des interdits sociaux sont des phrases de type déclaratif. Aussi, les structures syntaxiques des énoncés des interdits sociaux sont : des phrases simple et composé.

Mots-clés : structures syntaxiques, formule langagière, interdits sociaux, Moose, Sabcé

ANALYSIS OF THE SYNTACTIC STRUCTURES OF SOCIAL PROHIBITIONS AMONG THE MOOSE OF SABCÉ

Abstract : Social prohibitions among the Moose of Sabcé are rules of conduct that frame the life of Moaaga community of this locality in Burkina Faso. If these prohibitions are present and well known to all community, the control of their structures remains less known. This is the reason why we have chosen to analyze the syntactic structures of the social prohibitions of the Moose of Sabcé. The objective of this study is to list the different types of prohibitions in order to identify the syntactic structures of statements of these moose language formulas. To do this, the functionalist structuralism of Maurice

HOUIS (1963 et1971) and Denis CREISSELS (1991, 2006a et b) enabled us to carry out our analysis. After the analysis, we arrived at the results that the different types of sentences encountered in the formulation of statements of social prohibitions are declarative sentences. Also, the syntactic structures of statements of social prohibitions are: simple and compound sentences.

Keywords : syntactic structures, languages formulas, social prohibitions, Moose, Sabcé

Introduction

Les sociétés, à travers le monde de façon générale et en Afrique d'une façon particulière, ont établi leurs modes de vie et de fonctionnement à partir de plusieurs vécus quotidiens c'est-à-dire à partir de l'expérience donnée par la vie. Parmi ces différents modes de fonctionnement existe le *kisgu* « interdit social » pour les peuples Moose[1] au Burkina Faso. Chaque société se reconnait à travers les idéaux que les prédécesseurs leur ont légués et les sociétés se définissent également à travers ces richesses, ces différences. Ainsi, ce qui est accepté dans une ethnie donnée peut ne pas l'être dans une autre. C'est ce qui a motivé d'une part la présente étude qui permettra de mieux connaître la société moaaga de Sabcé et d'autre part de cerner ce qu'il en est des *kisgu* « interdits » pour ce peuple. En effet, si des énoncés de *kisgu* sont formulés sans ambiguïté et sont connus des membres de la société moaaga, leurs structures syntaxiques ne sont pas connues. C'est dans ce sens que nous posons la question principale suivante : quelle typologie d'interdits rencontre-t-on chez les Moose de Sabcé ? À cette question principale, nous retenons les questions secondaires suivantes : quels sont les types de phrases rencontrés dans les énoncés des interdits ? Quelles structures syntaxiques rencontre-t-on dans ces énoncés d'interdits utilisés ? Pour cerner la richesse linguistique de ces énoncés, l'objectif principal de ce présent travail vise à étudier les différentes structures syntaxiques qui contribuent à la formulation des interdits chez les Moose de Sabcé. En clair, nous voudrions déterminer les types de phrase rencontrés dans les énoncés des interdits puis montrer leurs structures syntaxiques. Au regard des question sus-posées, nous émettons l'hypothèse principale suivante : Il existe plusieurs structures syntaxiques dans les énoncés des interdits sociaux. De cette hypothèse principale découlent les hypothèses secondaires suivantes : les interdits sociaux des Moose de Sabcé utilisent plusieurs types de phrases ; les interdits sociaux des Moose de Sabcé ont recours à plusieurs structures syntaxiques dans leur formulation. Cette recherche s'organise en deux grandes parties. La première traite du cadre théorique et méthodologique de l'étude et la seconde rend compte des résultats auxquels nous sommes parvenus.

1. Cadres théorique, conceptuel et méthodologique

Dans cette partie, il s'agit de montrer dans un premier temps les théories employées dans cette étude. Dans un second temps, de définir les termes clés de la recherche. Et enfin d'illustrer les méthodes employées pour atteindre les objectifs de cette recherche.

[1] Les Moose constituent un groupe ethnique majoritaire au Burkina Faso. Leur langue est le moore.

1.1 Cadre théorique

Le structuralisme est une théorie linguistique qui « pose d'abord le principe d'immanence, le linguiste se limitant à l'étude des énoncés réalisés (corpus) et tentant de définir leur structure, l'architecture, l'indépendance des éléments internes. En revanche, tout ce qui touche à l'énonciation […] est laissé hors de la recherche », DUBOIS Jean et al. (2002 :443-444). Il s'agit alors pour le structuraliste de définir et de décrire la structure des différents éléments qui composent l'énoncé. Par "fonctionnalisme" nous entendons concept fondamentalement lié à celui du structuralisme le fait pour le linguiste de déterminer « le rôle joué par un élément linguistique (phonème, morphème, mot, syntagme) dans la structure grammaticale de l'énoncé », DUBOIS Jean et al. (2002 :140), cité par Dieu-Donné ZAGRE (2018 :11). Les travaux de Maurice HOUIS et de Dénis CREISSELS s'inscrivent dans la perspective du structuralisme fonctionnaliste héritée de André MARTINET et de Roman JACOBSON. Le fonctionnalisme étant une théorie qui défend la spécificité de chaque langue tout en prônant les universaux linguistiques au-delà des divergences. C'est pourquoi la grammaire fonctionnaliste explore la diversité des langues tout en mettant l'accent sur les rôles assumés par chaque terme. Elle propose de ce fait, de cerner les faits de la langue à travers la fonction. L'approche descriptive de Maurice HOUIS et de Dénis CREISSELS propose des plans de description généraux qui servent de modèle pour la description des langues diverses. Pour le plan proposé par Maurice HOUIS, c'est son intervention dans *Afrique et langage N*^{0} 7, 1997 qui nous a inspiré ainsi que beaucoup de linguistes. Ce plan de description s'articule autour de trois paliers que sont :

- ✓ la morphosyntaxe,
- ✓ la lexicologie, qui comprend trois volets :
- la lexicologie des bases,
- la lexicologie des nominaux,
- la lexicologie des verbaux
- ✓ La sémio-syntaxe.

Quant à la grammaire descriptive de Dénis CREISSELS (1991 et 2006a et b), elle se présente sous un cadre morphosyntaxique général comprenant : les schèmes d'énoncés et les classes fonctionnelles de constituants syntaxiques. Le plan de description de Dénis CREISSELS se décline comme suit :

- ✓ la description des constituants syntaxiques de base ;
- ✓ la description du système nominal ;
- ✓ la description du système verbal ;
- ✓ la description des propositions et des énoncés complexes.

- Importance de la théorie pour l'étude

Dans la présente étude, la description des structures syntaxiques des interdits sociaux est un point essentiel pour l'atteinte des objectifs établis. Dans ce sens, la grammaire descriptive et plus précisément les plans de description de Maurice HOUIS et de Dénis CREISSEILS sert de référence à la description de plusieurs langues négro-africaines. L'avantage de cette théorie est qu'elle se base sur l'observation des faits de langues pour

rendre compte du comportement des différentes unités linguistiques. Pour notre part, l'application de cette théorie permet la description morphosyntaxique des éléments que constituent les énoncés des interdits sociaux. Concrètement, cette théorie nous permet de segmenter chaque unité des énoncés en identifiant et en déterminant les fonctions morphologique et syntaxique des éléments qui la composent.

1.2 Cadre conceptuel

Les interdits sont des impératifs institués par un groupe, une société et qui prohibent un acte ou un comportement. Les interdits sont des actes condamnables pouvant entacher la noblesse d'un individu. Les interdits sociaux peuvent concerner le lieu et le moment. Par exemple, on ne doit pas proférer certaines paroles le jour ou à telle période de l'année. Ils peuvent également être relatifs au vocabulaire, au sexe de celui qui parle, à l'âge. Et d'un point de vue linguistique, ils peuvent concerner le débit de la parole, la prononciation, ... Dans la société moaaga de Sabcé, braver un interdit c'est renier les règles de conduite élaborées par les ancêtres pour une meilleure cohabitation des différentes couches de la société.

1.3 Cadre méthodologique

Pour la collecte des données et dans le but d'avoir des résultats probants, nous avons fait usage de trois techniques de collecte de données qui sont : les entretiens semi-directifs, l'observation participante, le questionnaire sociolinguistique. Le premier type d'enquête est une démarche qualitative d'entretiens semi-structurés individuels et de groupe. Ces entretiens ont été faits auprès des personnes âgées des deux sexes vivants en ville et/ ou au village et dépositaires de la tradition dans leurs milieux. Le second type d'enquête nous a permis en tant que chercheur de procéder par immersion au sein de certaines activités socio-culturelles tels que les funérailles, les mariages traditionnels, etc., afin d'observer la pratique de la parenté et ou alliance à plaisanterie et y participer par moment. Le troisième type d'enquête, est une démarche quantitative avec l'administration d'un questionnaire comportant différentes variables sur le sujet auprès d'un échantillon de populations urbaines et rurales de catégories sociales, d'âges et de sexes différents. Les informations recueillies dans ces séries d'entretiens, ajoutées aux observations participantes et celles obtenues à travers le questionnaire ont été, d'une part, transcrites pour exploitation. D'autres part, elles ont permis d'analyser et d'interpréter les différentes sortes de *kisgu* « interdits sociaux » et d'appréhender leurs structures syntaxiques conformément aux objectifs du présent travail.

2. Résultats de l'étude

Avant d'aborder les typologies de phrases et leurs structures syntaxiques qui constituent, les objectifs du présent travail, nous illustrons les cinq (05) types d'interdits sociaux rencontrés à Sabcé selon Sobzanga Edouard SAWADOGO & Jean-Paul OUEDRAOGO (2023 : 209-211). La présentation de ces types d'interdits permet de faire une présentation du corpus d'étude. Les interdits liés à l'enfant : ces types d'interdits s'intéressent surtout à l'enfant car c'est surtout sur lui qu'il est plus dangereux s'il venait à être enfreint. En guise d'exemples, nous retenons les cas suivants :

(01)

Bi-big pa wãbd noaag gel ye

« Il est interdit à un enfant de consommer les œufs de poule »

(02)

Biig sẽn n kẽ bãng pa tagd a mã pir ye

« un enfant circoncis ne piétine pas la natte de sa mère »

(03)

Bi-big pa wẽeda a roagd ye

« un enfant ne porte pas la main sur son géniteur ».

-Les interdits liés à la femme.

(04)

Pag pa pɪɪsda a roog bi a zak yʋng ye

« la femme ne doit pas balayer sa maison ou sa cour la nuit »

(05)

Pag pa tood to-vɪwg ye

« Il est interdit à une femme de piler dans un mortier vide »

(06)

Pag pa kodg rũng ye

« Il est interdit à la femme d'égorger un animal ».

-Les interdits liés à l'homme :

(07)

Raw pa wẽed pag sẽ zãad vugr bi saag ye

« Il est interdit à un homme de porter la main sur une femme qui a en main une spatule ou un balai »

(08)

Raw pa zabd ne pag n vik-a yɛgr bi a ko-yũug ye

« Il est interdit à un homme de briser le foyer ou le canari de sa femme lors d'une bagarre ».

-Les interdits liés à l'animal :

(09)

Noaag pa lobd yɛgr pʋg-ye

« une poule ne doit pas pondre dans un foyer »

(10)

Lad pa fãood ye

« il est interdit de cogner un canard »

(11)

Baag pa yikd n gãg zak lalg ye

« Il est interdit au chien d'enjamber le mur de la concession ».

-Les interdits généraux :

(12)

Naab nug pa yõkd ye

« Il est interdit de serrer la main d'un chef »

(13)

Kũ-miuug pa pʊʊsd ye

« On ne présente pas les condoléances pour un suicide, ou pour un décès dû à un accident »

(14)

Zak bi roog pa kɛ̃ed tul ye

« On ne rentre pas dans une maison ou dans une cour par marche arrière ».

Pour la suite du travail, ces différents interdits proposés seront considérés. Aussi, il est bon de savoir qu'il existe bien d'autres interdits. Cependant, nous pensons que pour les besoins de la présente étude, ceux déjà proposés nous permettront d'atteindre les résultats escomptés.

2.1 Types de phrases dans les interdits

L'ensemble des interdits plus haut cités, appartiennent au type déclaratif. Qu'appelle-t-on type déclaratif ? Les types de phrases sont aussi appelés modalités de phrase ou encore énoncés de base. Pour devenir une unité énonciative, l'énoncé de base doit obligatoirement comporter une modalité assertive, interrogative ou injonctive qui constitue les types primaires ou encore énoncés de base. En effet, le type déclaratif ou type assertif est comme le note CHOI-JONIN & DELHAY (1998 :180), « un acte de langage primaire par lequel un locuteur constate un état de fait et assume la responsabilité de ce qu'il annonce en présentant son énoncé comme vrai, quelle que soit en fait son adéquation avec la réalité ». L'assertion peut être donnée sous forme positive (affirmative) ou négative. Sidiki Traoré (2018 : 188) se veut plus concis et plus précis quand il écrit que : « la modalité *déclarative exprime une assertion ou un constat* ». Nous prenons les exemples suivants pour illustration :

(15) Biig sɛ̃n n kɛ̃ bãng pa tagd a ma pir ye « un enfant circoncis ne piétine pas la natte de sa mère ».

(16) Pag pa tood to-vɪwg ye « Il est interdit à une femme de piler dans un mortier vide ».

(17) Noaag pa lobd yigr pʊg ye « une poule ne doit pas pondre dans un foyer ».

2.2 Formes de phrases dans les interdits

Comme pour les types d'énoncés, dans les interdits, l'étude a permis de répertorier une seule forme de phrase dans la formulation des interdits. Il s'agit de la forme négative. La forme négative se reconnait lorsqu'il y a la présence d'une locution adverbiale de négation dans la formulation. En langue moore, cette locution de négation est selon Abdoul Dramane COMPAORE (2022 :120) *« pa/ka…ye « ne … pas ». Dans certains énoncés en moore, la négation peut également prendre les formes suivantes : kõn …ye « ne…pas » ou simplement kõ « ne …pas » »*. La première forme *pa…ye* est la forme utilisée dans les interdits. Comme on le remarque, cette locution de négation est présente dans tous les interdits collectés comme l'attestent les cas ci-dessous :

(18) *Raw* ***pa*** *wẽed pag sẽ zãad vugr bi saag* ***ye*** « Il est interdit à un homme de porter la main sur une femme qui a en main une spatule ou un balai ».

(19) *Kũ-miuug* ***pa*** *pʊʊsd* ***ye*** « On ne présente pas les condoléances pour un suicide, ou pour un décès dû à un accident ».

2.3 Structures syntaxiques des interdits

La structure syntaxique d'une phrase est l'ossature de ladite phrase. Autrement, c'est l'ensemble des éléments constitutifs de l'énoncé. Lorsque nous portons un regard sur les interdits collectés dans le but du présent travail, il ressort que l'ensemble des énoncés sont formulés avec un ou plusieurs verbe(s) conjugué(s). Ce qui nous amène à scinder le travail en phrases simples et en phrases complexes ou composées pour en dégager les structures syntaxiques.

-Structure syntaxique de l'énoncé simple

Sans être exhaustif, nous proposons dans les lignes qui suivent les structures syntaxiques répertoriées lors de l'analyse des énoncés d'interdit collectés à Sabcé en tenant compte des types de phrases. De façon générale, la structure syntaxique de la phrase déclarative est Sujet + Verbe + Complément comme l'atteste l'interdit suivant :

Sujet	+	Verbe	+	Complément
↓		↓		↓
Nom	+	Verbe	+	Nom
↓		↓		↓
Pag	*pa*	*tood*		*to-vɩwg ye*

Étant donné que les énoncés de *kisgu* sont donnés à la forme négative, nous retenons la structure syntaxique suivante pour les énoncés simples :

Nom	+	pa	+	verbe	+	X (complément)	+	ye
Zak bi roog	+	*pa*	+	*kẽed*	+	*tul*	+	*ye*

Cependant, certains énoncés dans les interdits ne comportent pas de compléments. Ce qui donne à ces genres d'énoncés la structure syntaxique suivante :

Nom	+	pa	+	verbe	+	ye
Kũ-miuug	+	*pa*	+	*pʊʊsd*	+	*ye*

-Structure syntaxique de l'énoncé complexe

Les énoncés complexes renferment de ce fait des sous-énoncés. Lorsque l'on considère l'interdit suivant, *Biig sẽn n* ***kẽ*** *bãng pa* ***tagd*** *a ma pir ye* « un enfant circoncis ne piétine pas la natte de sa mère », nous avons les deux sous-énoncés suivants : *Biig sẽn n* ***kẽ*** *bãng* « un enfant qui est circoncis » et *pa* ***tagd*** *a ma pir ye* « ne piétine pas la natte de sa mère ». Il en est de même pour l'énoncé suivant : *Raw pa* ***wẽed*** *pag sẽ* ***zãad*** *vugr bi saag ye*. Nous retenons *Raw pa* ***wẽed*** *pag* « un homme ne tape pas une femme » *sẽn* ***zãad*** *vugr bi saag ye* « qui porte une spatule ou un balai ». Nous retenons également l'interdit suivant : *pag pa* ***moẽd*** *sagbo la a* ***gomd*** *ye* « une femme ne malaxe pas le tô et elle parle ». Ici également, nous pouvons le repartir ainsi : *pag pa* ***moẽd*** *sagbo* « une femme ne prépare pas le tô » et *la a* ***gomd*** *ye* « et elle parle ». Comme on le remarque à travers ces trois énoncés, les verbes dans les énoncés peuvent avoir le même sujet (les exemples 1et 3) ou des sujets différents (l'exemple 2). Lorsque les verbes dans l'énoncé complexe ont le même sujet, nous pouvons avoir les structures syntaxiques suivantes :

Nom + neg + Verbe1 + Complément + Conj. + Pron. + Verbe2 + neg
Sujet + neg + Verbe1 + Complément + Conj. + Pron. + Verbe2 + neg
pag + *pa* + *moẽde* + *sagbo* + *la* + *a* + *gomd* + *ye*

Pour cette structure syntaxique, en langue moore, il y a l'énumération par la coordination. Et comme l'écrit Norbert NIKIEMA (1980 :296), « il existe en moore deux types de phrases coordonnées : les phrases coordonnées qui ne sont qu'une simple énumération de faits indépendants et la coordination des faits contingents, c'est-à-dire des propositions qui dépendent les unes des autres, d'une façon ou d'une autre ». Dans ce cas, le mot d'union entre ce type d'énoncé coordonné est ***la*** « et/mais ». Lorsque les verbes dans l'énoncé ont des sujets différents, c'est la structure syntaxique suivante qui s'applique :

Nom + neg + Verbe1 + Nom + Verbe2 + Complément + neg
Sujet1 + neg + Verbe1 + Sujet2 + Verbe2 + Complément + neg
Raw + *pa* + *wẽed* + *pag* + *sẽn zãad* + *vugr bi saag* + *ye*

Ce type d'énoncé exprime ce que l'on appelle « énoncé relatif » en moore. En effet, Norbert NIKIEMA (1980 :410) écrit : « ce n'est pas parce qu'une phrase moore peut se traduire en français ou en anglais par une phrase relative qu'on doit la considérer comme

une relative en moore ». Les énoncés relatifs contiennent le verbe auxiliaire[2] **sẽn** « ce qui, celui qui, ceux qui, ce que ». **Sẽn** est ici la marque du relatif. Dans l'énoncé suivant, les deux verbes ont le même sujet. Cependant, c'est un énoncé relatif. Nous aurons la structure suivante :

Sujet + rel. + verbe1 + complément + verbe2 + complément
Biig + sẽn + n kẽ + bãng pa + tagd + a ma pir ye

Conclusion

Au terme de notre analyse, nous remarquons qu'il y a cinq (05) types d'interdits sociaux chez les Moose de Sabcé qui sont : les interdits liés à l'enfant, à la femme, à l'homme, aux animaux et ceux généraux liés à la fois à l'homme et à la femme. Également, cette recherche nous a permis de savoir que les interdits sociaux appartiennent tous au type déclaratif. Aussi pouvons-nous souligner que l'étude a permis de répertorier une seule forme de phrase dans la formulation des interdits sociaux chez les Moose de Sabcé. Il s'agit de la forme négative. Enfin, on peut retenir la phrase simple et la phrase complexe ou composée comme structures syntaxiques des énoncés des interdits sociaux des Mosse de Sabcé.

Références bibliographiques

Choi-Jonin, I. & Delhay, C. (1998). Introduction à la méthodologie en linguistique, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg : 338

Compaore, A. D. K. (2022). Etude ethnolinguistique des formules langagières du moore : cas des yel-bũna et des zab-yʊya, Université Norbert Zongo, Burkina Faso :387

Creissels, D. (1991). Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique, Grenoble, Ellug : 466

Creissels, D. (2006a). Syntaxe générale, une introduction typologique 1 : catégories et constructions, Lavoisier, Paris : 412

Creissels, D. (2006b). Syntaxe générale, une introduction typologique 2 : la phrase, Lavoisier, Paris : 334

Dubois, J. et alii. (2002). Dictionnaire de linguistique, Larousse, Paris : 514

Houis, M. (1963). Les noms individuels chez les Moosi, Dakar, Institut fondamental d'Afrique noire.

Houis, M. (1971). Anthropologie linguistique de l'Afrique noire, Paris, Presse universitaire de France.

Nikièma, N. (1980). Èd góm mooré II, la grammaire du moore en 50 leçons, Université de Ouagadougou.

Sawadogo, S. E. & Ouedraogo, J.-P. (2023). « Regard ethnolinguistique sur les systèmes traditionnels de régulation des conflits au Burkina Faso : cas du *kisgu* et du *rakiiré* » in Djiboul special N°9, Janvier-2023, revue Djiboul, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, pp206-2013.

[2] Un verbe auxiliaire en moore est un verbe qui n'est pas autonome c'est-à-dire qui ne peut être utilisé qu'avec un autre verbe. Il peut exprimer le temps, l'aspect.

Traoré, S. (2020). Morphosyntaxe du français, analyse grammaticale, analyse logique, transformation de la phrase, Harmattan Burkina.

Zagre, D-D. (2018). Description morphosyntaxique et sémantico-référentielle des marqueurs de la deixis personnelle, spatiale et temporelle du mooré, Université Ouaga I Joseph Ki-Zerbo : 592